



**Déclaration liminaire - UNSA EDUCATION
CTSD du 03 septembre 2014**

Madame l'Inspectrice d'Académie
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes sur un rythme de valse à 3 temps concernant nos ministres de l'éducation nationale. Un peu comme les rythmes éducatifs:

1er temps : tout le monde à 4 jours et demi pour la rentrée 2013

2^{ème} temps : finalement possibilité de proroger à la rentrée 2014

3^{ème} temps : possibilité de libérer un après-midi.

Pour nous, il devra y avoir un quatrième temps, celui des ajustements lorsque des dysfonctionnements sont flagrants, mais aussi celui de l'évaluation du dispositif, des effets sur les élèves et les personnels. Dans cette évaluation devra être prise en compte les conséquences sur l'environnement de l'enfant en particulier le périscolaire. Aujourd'hui il est difficile d'avoir une réelle visibilité sur les efforts consentis par les communes en termes de PEDT ou d'amélioration des conditions de périscolaire. Une des clés des effets de la réussite de cette réforme passe bien sûr par l'école mais aussi son environnement direct. Combien de communes se sont lancées dans un PEDT ? Combien ont organisé ou réorganisé un périscolaire professionnel ?

Effets particuliers sur l'organisation du service d'une catégorie de personnel, celle des remplaçants : nous demandons à ce que le CTSD donne son avis sur les modalités de récupération ; nous rappelons quelques éléments du décret du n° 2014-942 du 20 août 2014 :

- Récupération des heures la même année
- L'agent ne peut travailler le mercredi et le samedi la même semaine.
- Le calendrier de temps de récupération est défini après consultation de l'agent.
- Un bilan annuel doit être présenté

Nous notons en cette rentrée les améliorations en terme indemnitaire, et décharge des directeurs...mais cela ne doit pas occulter la problématique d'une aide administrative qui ne concerne encore que peu d'élus et le statut de cette aide, qui par le biais des contrats aidés n'est ni pérenne, ni professionnelle. Revenons concrètement aux décharges de directeurs ; le BO de jeudi doit confirmer la mise en place du nouveau régime de décharge, les recteurs étant chargés d'anticiper son application.

Cependant notre nouvelle ministre devra s'attaquer au problème du malaise des enseignants que révèle l'enquête du SE-UNSA, 800 000 enseignants et...MOI ? A tort ou à raison, nos collègues ont le sentiment que l'opinion n'a pas une vision positive du métier d'enseignant, et ne comprend pas ses contraintes professionnelles. Le malaise est encore plus fort dans le 1^{er} degré, dans sa relation à la hiérarchie en particulier. Les enseignants qui côtoient leur supérieur au quotidien (le chef d'établissement), se sentirait-il plus entendus et soutenus ? Affirmer la confiance des enseignants du 1^{er} degré doit être une priorité.

Merci